

bles tribus payés à ceux qui ont servi leur pays seront répartis plus généralement, afin d'encourager nos volontaires.

L'item est adopté.

L'item No. 9, "pour fourrage et dépenses contingentes de la police à cheval du Nord-Ouest, \$10,000, est lu."

Hon. M. POPE—Je pense que ce service est actuellement administré d'une manière fort extravagante.

Hon. M. BLAKE—Je serais heureux de recevoir des avis sur le moyen de réduire les dépenses à cet égard. L'estimation primitive ne comprenait que 4½ lbs. d'avoine par jour pour chaque cheval, car on supposait que l'on pourrait en cultiver en grande quantité aux postes, mais de nouveaux renseignements me portent à croire que cet espoir ne sera pas réalisé, et cette somme est en partie destinée à couvrir le déficit.

Hon. M. POPE—Le nombre des hommes de police ne pourrait-il pas être réduit ?

Hon. M. BLAKE—Je ne pense pas qu'il pourrait être réduit à présent. La force militaire dans Manitoba a été réduite de moitié cette année, et c'est quelque chose.

Hon. M. POPE—Je pense que l'on devrait introduire le système des volontaires dans les territoires du Nord-Ouest, et dans ce cas je crois que l'on pourrait facilement réduire la police.

M. SMITH (de Selkirk)—Il faut compter sur la protection de la police à cheval pendant quelques années encore.

L'item est adopté.

L'item No. 10, affectant \$20,000 pour le canal de Cornwall, est lu.

En réponse à M. Langevin,

L'hon. M. MACKENZIE explique que le gouvernement n'avait pas l'intention, d'abord, de rien faire à propos de ce canal cette année, mais qu'il a ensuite jugé convenable de commencer les travaux, afin de pouvoir les pousser plus vigoureusement l'année prochaine.

M. SMITH (de Selkirk)—A-t-on l'intention de voter une somme quelconque pour l'amélioration de la navigation de la rivière Rouge, entre Winnipeg et le Fort Garry inférieur ? Si l'on enlevait un obstacle qui y existe actuellement, les bateaux pourraient se rendre de Winnipeg et du Fort Garry directement à l'embouchure de la Sas-

katchewan. Cela serait très commode, et je pense que l'on pourrait y parvenir en faisant une dépense de \$5,000 à \$8,000.

Hon. M. MACKENZIE—Nous ne sommes pas en possession de renseignements suffisants pour nous permettre de soumettre une estimation à la Chambre à ce sujet. Il faut aussi se rappeler qu'il doit être construit un pont qui ne sera pas un pont tournant à environ 23 milles en aval de Winnipeg, entre cet endroit et le lac. Les navires employés sur la rivière ne conviennent pas du tout pour la navigation du lac.

Hon. M. MITCHELL—J'espère que l'on a pas l'intention de construire un pont qui nuira à la navigation, en nécessitant le transbordement des cargaisons, ce qui est une affaire très grave. J'espère que le gouvernement reviendra sur sa décision, si telle est son intention.

M. SMITH (de Selkirk)—L'interruption de la navigation par un pont de cette nature serait une cause de grands inconvénients. Un bateau fait actuellement le service entre le Fort-Garry inférieur et la Saskatchewan.

L'item est adopté.

ENTREPÔT DE VÉRIFICATION DE MONTRÉAL.

L'item No. 11, affectant un crédit de \$50,000 à la construction d'un entrepôt de vérification à Montréal, est lu.

M. DESJARDINS—Je me permettrai de faire quelques observations au sujet du contrat de cet entrepôt. MM. Bourgoïn et Lamontagne, auxquels le contrat a été donné, avaient soumissionné pour les excavations au prix de \$6.50 la verge, tandis que la soumission de M. Martin pour cette partie de l'ouvrage était de \$4.30 la verge. Un télégramme fut envoyé aux premiers, leur demandant de venir à Ottawa pour cette affaire, et le 13 de mai, un télégramme semblable fut expédié à Martin. Le 21 mai, avis fut reçu de l'architecte qu'il avait été fait un changement dans les conditions de contrat au sujet des travaux d'excavation, et lorsque les calculs furent faits, l'on constata que la soumission de Martin était la plus basse de \$1,084; néanmoins, un mémoire du ministre des Travaux Publics, en date du 25